Retour d'expérience relatif à l'avis des membres actifs de France Bois Forêt sur les programmes financés par la CVO en vue du renouvellement de l'Accord interprofessionnel

-

Rapport final

Mai 2022

Table des matières

Acronymes et abréviations 3
1. Contexte, objectifs de l'étude et méthodologie 4
1.1. Contexte 4
1.2. Objectifs de l'étude 4
1.3. Méthodologie et déroulé de l'étude 5
2. Résultats de la consultation 7
2.1. Pertinence des six axes de l'accord actuel 7
2.2. Pertinence et impact des programmes passés de FBF 9
2.3. Valorisation externe de la filière par FBF 11
2.4. Communication interne de FBF 12
2.5. Complémentarités avec les actions des fédérations et organisations professionnelles 13
2.6. Nouveaux axes dans le prochain accord 14
2.7. Moyens et priorités de FBF 14
2.8. Autres observations ou suggestions 15
3. Principales conclusions et recommandations 16
3.1. Bilan du précédent accord interprofessionnel 16
3.2. Recommandations des membres en vue du prochain accord interprofessionnel 17
3.3. Recommandations plus générales pour l'interprofession 17
Annexes 18

Acronymes et abréviations

CR	Compte-rendu
CVO	Contribution Interprofessionnelle Obligatoire
CODIFAB	Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois
EFF	Experts Forestiers de France
FBF	France Bois Forêt
FBIE	France Bois Industries Entreprises
FIBOIS	Interprofessions régionales de la filière forêt-bois
FNB	Fédération Nationale du Bois
FNCOFOR	Fédération Nationale des Communes Forestières
FNEDT	Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires
GIE SFA	Groupement d'intérêt économique « Semences forestières améliorées »
LCB	Le Commerce du Bois
ONF	Office National des Forêts
OP	Organisation professionnelle
R&D	Recherche et développement
REX	Retour d'expérience
RMT Aforce	Réseau mixte technologique d'adaptation des forêts au changement climatique
SEILA	Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée
SNPF	Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers
UCFF	Union de la Coopération Forestière Française
UNEP	Union Nationale des Entreprises du Paysage
VEM	Veille économique mutualisée

1. Contexte, objectifs de l'étude et méthodologie

1.1. Contexte

France Bois Forêt (FBF) est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois en France. FBF a été créée en 2004 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Ses actions s'inscrivent dans un accord interprofessionnel révisé tous les trois ans, le dernier portant sur la période 2020-2022. Les 15 membres actifs de FBF représentent les principaux opérateurs de la filière et sont signataires de l'accord interprofessionnel. Ils sont regroupés en deux collèges (cf. Figure 1 ci-dessous) : le 1er collège représente la sylviculture et la production forestière, le 2ème collège représente l'exploitation forestière et la transformation du bois. Ainsi, les membres actifs discutent et négocient le contenu de l'accord interprofessionnel tous les trois ans pour parvenir à un accord consensuel et accepté de tous.

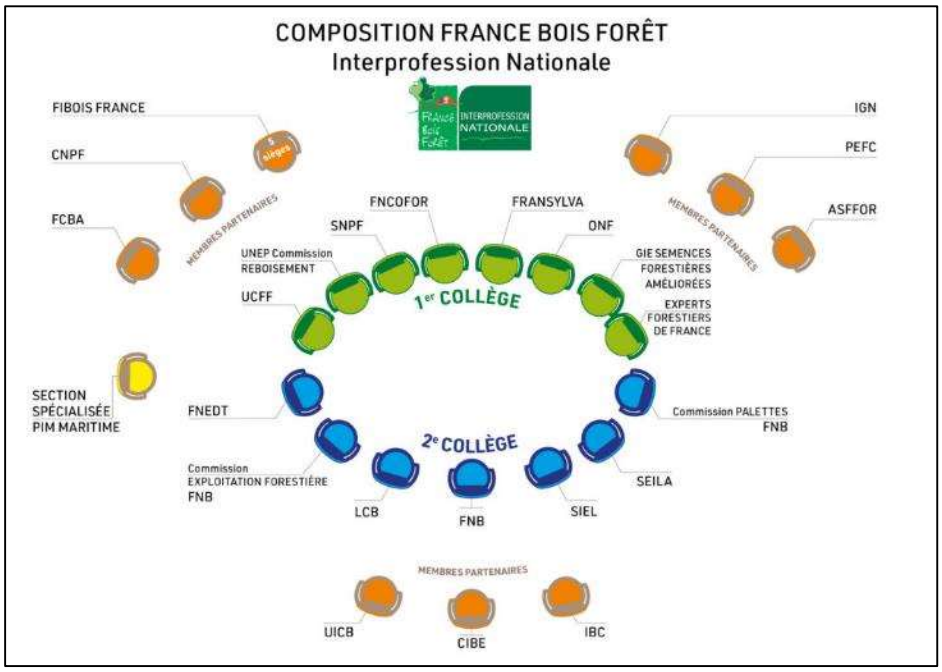

Figure 1. Composition de France Bous Forêt

Depuis 2004, plus de 1 000 programmes d'actions collectives ont été financés par FBF pour valoriser la forêt française et les multiples usages du matériau bois : promotion technique, communication, recherche et développement (R&D), éducation à l'environnement, suivi statistique, sylviculture, reboisement, construction, aménagement intérieur et extérieur, rénovation, isolation phonique, thermique, sismique, emballages, énergie granulés, plaquettes, bois buches, etc.

La Contribution Interprofessionnelle Obligatoire (dite CVO) a notamment pour objectifs de soutenir et mettre en valeur le travail des différents opérateurs de la filière : forestiers, sylviculteurs, opérateurs de la 1ère et une partie de la 2ème transformation, emballages bois, etc. Par ailleurs, la Fondation FBF pour notre Patrimoine, créée en 2019, soutient des projets de restauration mettant en valeur la ressource forestière, les savoir-faire des restaurateurs et participe ainsi à la sauvegarde du patrimoine pour les générations futures.

1.2. Objectifs de l'étude

Sur la base des six axes représentant les grandes actions triennales validées et signées par les 15 membres actifs de l'interprofession nationale (cf. Figure 2), FBF souhaite questionner ses membres actifs pour bénéficier d'un retour d'expérience (REX) dans la perspective du renouvellement de l'accord interprofessionnel pour la période 2023-2025.

- **Actions de communication et de promotion, de portée locale, nationale ou internationale** auprès du plus grand nombre, et notamment des professionnels, des prescripteurs, des donneurs d'ordre, des élus, des enseignants, des étudiants, des médias et du grand public, afin notamment d'encourager à l'utilisation du matériau bois dans toutes ses applications ainsi que de défendre l'acceptabilité sociale de la récolte de bois.

  Ces actions peuvent consister notamment :

  - En des campagnes d'information et de communication sur la gestion durable et la mise en valeur des forêts et les différents usages du matériau bois ;
  - En des campagnes d'information et de communication sur l'attractivité des métiers de la filière ;
  - En des communiqués de presse ;
  - En des publications périodiques, sur tous supports ou médias existants ;
  - En des salons professionnels ou grand public, et tous autres évènements.
- **Actions de suivi de l'activité des marchés et de la filière**, dans le cadre d'un « observatoire économique » ayant pour objet de fournir des informations économiques et statistiques sur la filière, entre autres par le biais de la veille économique mutualisée, dans le but notamment d'améliorer la connaissance de la filière par ses opérateurs, de leur permettre de suivre son évolution afin de favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande.
- **Actions pour favoriser l'accès à la connaissance et aux savoir-faire de la filière**, notamment au travers de formations aux techniques de gestion des forêts et de production de bois à tous les stades de la filière, dans le but d'améliorer, d'optimiser et de dynamiser la gestion de la ressource forestière, la production, et la commercialisation des produits de la filière, ainsi que la qualité desdits produits ; par exemple, par le biais du plan de filière feuillus.
- **Actions d'éducation à l'environnement**, ayant notamment pour but la prise en considération du changement climatique (l'adaptation des forêts au changement climatique et le rôle d'atténuation que jouent celles-ci) et la protection de la ressource forestière dans le cadre d'un gestion durable et multifonctionnelle.
- **Actions de recherche et développement**, en vue d'améliorer la gestion de la ressource forestière et de la production, et d'optimiser la commercialisation des produits issus de la filière, notamment par la recherche de nouveaux débouchés et par la création et la mise en place de nouvelles techniques, de nouveaux produits et de nouvelles applications.
- **Actions de soutien du renouvellement forestier**.

Figure 2. Les six axes de l'accord interprofessionnel 2020-2022

Il s'agit donc de recueillir l'avis des membres actifs de FBF sur les forces et faiblesses de l'accord actuel et les enjeux clefs à intégrer dans le nouvel accord. In fine, l'objectif de ce REX est de mettre en avant des thématiques prioritaires pour les trois prochaines années. Le bureau d'études SalvaTerra a été recruté pour accompagner FBF dans cet exercice.

1.3. Méthodologie et déroulé de l'étude

L'approche développée par SalvaTerra pour ce REX s'est articulée en trois phases, résumées dans la Figure 3.

Au démarrage, une réunion avec le Directeur général de FBF, le Responsable des programmes et le Responsable de la CVO a permis de bien cadrer les objectifs, la méthodologie et les étapes clés de la prestation.

Outre l'accord interprofessionnel 2020-2022, les consultants ont parcouru les trois derniers rapports annuels moraux et d'activités disponibles, les budgets des derniers exercices et une partie de la documentation disponible sur le site internet de FBF[1], ce qui a permis d'avoir un aperçu global des actions menées et des parutions de FBF. Il faut rappeler ici que SalvaTerra

[1] Dont certaines des synthèses des actions financées par la CVO, et les diverses parutions telles que la Lettre B, les fascicules « questions-réponses » et le Manifeste de la filière forêt-bois en vue des élections nationales 2022.

a déjà effectué plusieurs prestations pour FBF, et à ce titre dispose d'une connaissance préalable de ses missions et principales actions. Afin de préparer les entretiens de la phase 2 et d'acquérir une bonne connaissance de chaque membre actif de FBF et une compréhension de son fonctionnement, de ses membres, des objectifs prioritaires et enjeux stratégiques de chacun, nous avons consulté les sites internet et principaux documents de présentation de chaque membre.

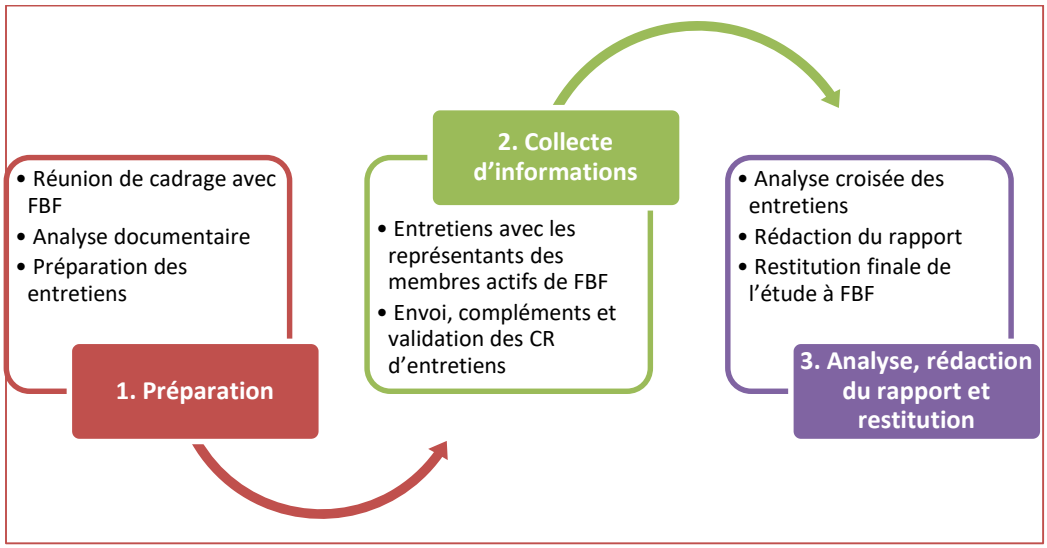

Figure 3. Phases de l'étude et activités réalisées

Les entretiens ont été conduits à distance auprès d'un ou plusieurs représentants de chaque membre actif de FBF, principalement les directeurs généraux, présidents et/ou secrétaires généraux. La liste des personnes consultées lors de ce REX est fournie en Annexe 1. Les entretiens ont été conduits de manière semi-structurée, sur la base d'une grille d'entretien validée par FBF et partagée avec les interlocuteurs en amont des entretiens (cf. Annexe 2).

Deux des 15 membres actifs de FBF n'ont pas répondu à notre sollicitation d'entretien, et ce malgré plusieurs relances. Ainsi, 13 entretiens ont pu être réalisés, dont tous ceux avec les membres du 1er collège (8 membres) ainsi que 5 entretiens parmi les 7 membres du 2nd collège. Chaque entretien a donné lieu à la rédaction d'un compte-rendu détaillé. Ces derniers ont fait l'objet d'une relecture et d'une validation par les personnes interrogées.

Outre la distinction qui a été faite, dans les comptes-rendus, entre constats et recommandations, qui constitue un premier niveau d'analyse, le travail de synthèse a essentiellement consisté à croiser les entretiens, question par question, sous forme de tableur, afin d'identifier des tendances, des pistes de convergence ou à l'inverse des sujets « clivants » ou des visions différentes à considérer. Le présent rapport découle de cette analyse et des retours et commentaires réalisés par l'équipe opérationnelle de FBF sur une première version du rapport.

2. Résultats de la consultation

Dans les sections 2.1 à 2.5 ci-dessous, les questions Q1 à Q5 de la grille d'entretien font l'objet d'analyses croisées regroupées par thématique ou sous-question, avec un système de code couleur alloué à chacune et permettant de repérer rapidement les avis ou constats globalement positifs (vert), ceux qui sont divergents d'un membre à l'autre et/ou qui contiennent plusieurs réserves ou critiques (orange), et enfin ceux qui sont plutôt négatifs (rouge). Les réponses aux trois dernières questions (Q6 à Q8), analysées dans les sections 2.6 à 2.8, ne se prêtent pas à cette classification car elles ne portent pas tant sur les forces et faiblesses de l'accord actuel mais cherchent à donner des pistes et à établir des priorités en vue du prochain accord.

2.1. Pertinence des six axes de l'accord actuel

Appréciation d'ensemble des 6 axes	

Pris dans leur ensemble, les 6 axes de l'accord actuel répondent plutôt bien aux besoins des différents opérateurs de la filière. L'interprofession étant par définition un collectif avec des intérêts divers, certains axes apparaissent plus stratégiques que d'autres pour chacun des membres pris individuellement. Parmi les quelques lacunes mentionnées lors des entretiens, on notera que le **rôle de représentation de la filière vis-à-vis des pouvoirs publics** et les **actions de lobbying** ne ressortent pas suffisamment dans le découpage actuel en 6 axes.

Axe 1 : communication et promotion	

Toutes les personnes consultées s'accordent à dire que cet axe constitue une fonction essentielle d'une interprofession comme FBF. Néanmoins, nombre d'entre elles, notamment les représentants du 1er collège, estiment que la communication externe de FBF est trop orientée vers la promotion des usages du bois et ne répond pas bien à certains enjeux majeurs de l'exploitation forestière, en particulier en matière de sensibilisation de l'opinion publique (question de l'acceptabilité de la récolte du bois) et de valorisation des essences dites secondaires. Par ailleurs, l'un des membres du 2nd collège estime qu'une communication trop centrée sur le bois français exclut de facto une partie des contributeurs CVO, dont certaines grosses entreprises du commerce du bois. Les avis divergent cependant sur ce point, puisqu'un autre membre recommande au contraire de se limiter à des champs d'action précis, qui concernent directement les contributeurs, à savoir : promouvoir le bois issu des forêts françaises et les différents usages du bois français.

Axe 2 : suivi de l'activité des marchés et de la filière	

La majorité des membres interrogés considèrent que le suivi des marchés, au travers de la veille économique mutualisée (VEM), est essentiel, qui plus est dans le contexte mondial actuel de crises récurrentes et de pénuries de matières premières. Certains membres plébiscitent cet axe au titre de sa pertinence pour leur propre fédération/OP, par exemple la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), du fait de son engagement dans la contractualisation (les communes ayant besoin d'avoir accès à l'information sur les marchés avant de signer des contrats avec des opérateurs) ou Le Commerce du Bois (LCB), dont les membres représentent l'essentiel des importations de bois en France et qui se réjouit donc des travaux menés sur les statistiques douanières. Les principales critiques adressées sont de trois ordres : (i) le faible intérêt porté à la diversité des bois français, et le manque de débouchés économiques qui en résulte pour les essences secondaires ; (ii) une anticipation des chocs qui reste insuffisante dans le cadre de l'actuelle VEM ; (iii) le manque d'information de la part de l'observatoire économique de FBF lors des crises telles que celle du chêne.

Axe 3 : accès à la connaissance et aux savoir-faire de la filière	

Peu de membres se sont directement exprimés sur cet axe, mais les avis sont globalement positifs sur l'intérêt de cet axe, qui renvoie selon le Délégué général de la Fédération Nationale du Bois (FNB) à l'attractivité des métiers et des entreprises, notamment vis-à-vis des jeunes. Parmi les 13 structures interrogées, on note un avis assez divergent, celui du représentant de l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF), qui considère que les formations ne devraient pas faire l'objet d'un axe en soi, même si l'interprofession favorise leur mise en œuvre, via les financements alloués aux fédérations.

Axe 4 : éducation à l'environnement	

A l'exception des fédérations/OP – telles que la FNCOFOR et le Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF) par exemple – qui sont directement impliquées dans les actions d'éducation à l'environnement, notamment auprès de publics scolaires, la plupart des personnes interrogées remettent en cause la pertinence de cet axe, estimant au mieux que celui-ci pourrait être intégré à un autre axe (l'axe 1 de communication / promotion ou l'axe 3 d'accès à la connaissance de la filière) pour éviter les doublons, et au pire qu'une interprofession n'a pas vocation à faire de l'éducation à l'environnement, qui relève de la responsabilité de l'Etat. Par ailleurs, plusieurs des personnes interrogées, notamment au niveau du 1er collège, considèrent que FBF devrait plutôt se concentrer sur la sensibilisation et l'information du grand public sur les pratiques d'exploitation forestière.

Axe 5 : recherche et développement	

Assez unanimement, les différents membres actifs de FBF reconnaissent le caractère indispensable de la R&D au sein de l'interprofession. Si la R&D contenait auparavant des actions trop hétérogène, FBF a su la repositionner autour de sujets majeurs. Certains membres actifs soulignent que cet axe recouvre une large gamme d'actions, de la gestion des forêts à la commercialisation, et offre des opportunités de mutualiser certaines actions. L'un des membres fait par ailleurs remarquer que cet axe vient en partie combler l'inertie des pouvoirs publics sur l'identification des besoins et sur certains sujets de recherche. Sur ce point, on note un avis divergent au niveau d'un membre du 1er collège, qui reste plus sceptique quant au rôle que doit jouer une interprofession dans le cofinancement de la recherche, tout en reconnaissant que ces programmes de recherche peuvent avoir des retombées immédiates pour les entreprises de la filière. L'un des membres du 2nd collège estiment quant à lui qu'il faut poursuivre la dynamique de R&D sur le volet industriel.

Axe 6 : soutien au renouvellement forestier	

Ce sujet est assez clivant. Ce sont surtout les membres du 1er collège qui se sont exprimés, mais leurs avis divergent. Pour une majorité d'entre eux, le soutien au renouvellement forestier est fondamental : il en va de l'activité des structures et entreprises qu'ils représentent, mais aussi de l'avenir de la forêt française. La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT, qui fait partie du 2nd collège) souligne d'ailleurs qu'historiquement, la promotion/relance de la plantation fut l'une de ses principales motivations pour rejoindre FBF. Deux des personnes interrogées saluent les efforts réalisés par FBF au cours des dernières années pour sensibiliser les opérateurs de la transformation du bois et les pouvoirs publics sur la nécessité du renouvellement forestier. Au contraire, parmi les remises en question de la pertinence de cet axe, on notera les deux suivantes : (i) FBF n'a pas les moyens ni la vocation à piloter ce chantier, dont le financement relève de l'Etat ou d'autres mécanismes que la CVO ; (ii) l'axe en question n'est pas décrit dans l'accord actuel et on ne sait donc pas quelles actions il recouvre concrètement.

2.2. Pertinence et impact des programmes passés de FBF

Nombre de programmes soutenus	

Seules 4 personnes interrogées se sont exprimées par rapport au nombre de programmes financés, avec des avis assez divergents : si les chiffres (1000 programmes depuis 2005, 300 dans l'accord actuel) traduisent le dynamisme de la filière et de l'interprofession, les financements restent dans l'ensemble modestes et les actions sont caractérisées par une forte dispersion, ce qui rend leur suivi difficile. Pour éviter un phénomène de saupoudrage et de « one shot », il est notamment proposé de prioriser des programmes pluriannuels.

Mécanismes d'identification et sélection des programmes	

La question de la pertinence des actions renvoie pour plusieurs membres actifs à celle de la sélection des programmes. On note ainsi une amélioration dans le processus de sélection des dossiers depuis 2020, avec la priorisation de projets collectifs/partagés et l'identification de thèmes prioritaires (tels que l'adaptation au changement climatique). Néanmoins, l'identification de nouveaux programmes ne repose pas toujours sur une analyse poussée des besoins de la part des porteurs de projet. De plus, au niveau du Comité de développement R&D, il est impossible d'analyser en profondeur le contenu de chaque proposition. Enfin, la sélection des programmes, en partie basée sur le poids financier des contributeurs à la CVO, aboutit à des déséquilibres en matière de répartition des financements. Les différentes recommandations des membres actifs vont dans le même sens : définir chaque année des thèmes/sujets prioritaires ; prioriser, lors de la sélection des dossiers, les actions qui sont portées collectivement.

Traitement des différents axes au travers des programmes financés	

Peu de membres actifs se sont prononcés sur la question du traitement adéquat et de l'équilibre entre les différents axes, ce pour au moins deux raisons : (i) les personnes interrogées avouent s'intéresser surtout aux actions qui les concernent directement, en tant que porteurs de projet, et/ou ne pas avoir les compétences pour juger de la pertinence des autres ; (ii) il n'y a pas de lien clair entre le choix des programmes financés et les axes définis dans l'accord interprofessionnel.

Parmi les positions communes aux personnes interrogées, on note que la veille économique mutualisée (VEM, axe 2) donne relative satisfaction, même si plusieurs membres regrettent qu'elle soit davantage tournée vers le bois et ses usages que vers la forêt et la prestation de services forestiers. Il est notamment proposé de remettre en place un outil de type « baromètre » pour réaliser une enquête annuelle de branche auprès des entreprises. Pour plusieurs des membres de FBF, les programmes de R&D (axe 5) apportent des solutions concrètes aux problèmes rencontrés. Concernant l'axe 6, il est souligné qu'aucune action concrète de renouvellement forestier n'est financée par FBF, dont le rôle se situe davantage au niveau politique, afin de garantir un financement pérenne de la part des pouvoirs publics. De manière plus transversale aux différents axes, la question de l'adaptation au changement climatique a été mise en avant lors des entretiens, en saluant les actions communes qui ont été financées (exemple du Réseau mixte technologique d'adaptation des forêts au changement climatique – RMT Aforce) et qui doivent être poursuivies, par exemple en promouvant la diversité des peuplements forestiers et la production de proximité, selon Fransylva.

En dehors de la répartition entre les différents axes, c'est celle entre les actions sectorielles et génériques/transversales qui a suscité des réactions spontanées. Selon deux membres du 2nd collège, un bon équilibre a été trouvé avec la répartition actuelle (de l'ordre de 20% pour les actions sectorielles contre 80% pour les actions génériques). Ils soulignent que les enveloppes

budgétaires sectorielles permettent de mener des actions qui bénéficient directement aux entreprises qu'ils fédèrent.

Exemples d'actions intéressantes / stratégiques dans chacun des 6 axes	

Lors des entretiens, les membres actifs ont surtout mentionné des exemples de programmes de R&D (axe 5), de campagnes de communication (axe 1) et d'actions auprès des publics scolaires (axe 4). Dans l'ensemble, les membres du 1er collège ont été capables de citer davantage d'exemples concrets de programmes. La plupart des exemples cités concernent donc l'amont de la filière. Parmi ceux qui ont été mentionnés à plusieurs reprises, l'étude sur le dépérissement et la fructification des résineux, le programme sur la gestion des vergers à graine, les actions de classification et valorisation de certaines essences telles que le pin d'Alep, le RMT Aforce. Dans l'ensemble, toutefois, la plupart des personnes interrogées admettent qu'elles connaissent mal les programmes financés (autres que ceux portés par la structure qu'elles représentent).

Mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes	

Le système de suivi-évaluation des programmes de FBF est perfectible, selon plusieurs membres interrogés. L'un d'eux rappelle que FBF reste une petite structure, avec peu de personnel, ce qui rend difficile le suivi de l'ensemble des programmes financés. Parmi les solutions proposées, on note la constitution de comités de pilotage regroupant des membres actifs en fonction de leurs domaines d'intérêt.

Concernant les programmes de R&D qui sont confiés à des prestataires, l'un des membres estime que les calendriers proposés sont souvent trop étalés dans le temps et demande un meilleur respect des délais.

Principaux bénéfices et impacts des programmes	

Les avis sont partagés. Une partie des membres sont plutôt satisfaits, notamment en raison des bénéfices que leurs fédérations/OP tirent des programmes financés. Plusieurs s'accordent pour dire que les financements FBF permettent à des fédérations/OP de la filière de mener des actions qu'elles ne pourraient pas financer seules. Les financements de FBF peuvent en outre avoir un effet levier pour en mobiliser d'autres. Ainsi, certains programmes de recherche initiés par FBF ont clairement influé sur les pouvoirs publics (ex : déblocage de fonds pour la production semencière suite aux travaux menés sur les vergers à graine). D'après l'un des représentants du 2ème collège, certaines actions sectorielles, par leur effet structurant, peuvent avoir des bénéfices pour tous les opérateurs, y compris de l'amont forestier (ex : CGV harmonisées pour les industriels du bois). Sur l'axe 1 (communication / promotion) en particulier, des impacts concrets ont été mis en avant concernant les programmes sur la prescription bois, les travaux menés sur la certification et le développement de la marque Bois de France.

D'autres membres interrogés émettent toutefois des réserves sur les impacts des programmes au-delà des seuls porteurs de projet : (i) certaines actions, trop ponctuelles, ont un impact limité (ex : actions d'éducation à l'environnement) ; (ii) malgré des financements conséquents, certaines actions n'ont pas pu être valorisées par l'ensemble de la filière et ont servi des intérêts individuels (ex : dialogue numérique et production de données) ; (iii) certains financements peuvent s'apparenter à une participation aux frais de fonctionnement des membres qui portent les projets (ex : actions de vulgarisation forestière[2]).

[2] La personne enquêtée fait ici référence à des financements qui permettraient, d'après elle, à des fédérations ou OP dont le rôle est précisément la vulgarisation, de recruter des techniciens en CDD pour réaliser ce type d'action.

Synergies au sein de l'interprofession et avec le reste de la filière	

Parmi les 13 répondants, près de la moitié estiment qu'il n'y a pas suffisamment de concertation et d'interaction entre les deux collèges dans les programmes financés par FBF. Plusieurs notent néanmoins des évolutions positives, avec la convergence d'actions autour de thèmes communs (ex : projet conjoint entre Experts Forestiers de France (EFF), Fransylva et FNCOFOR sur la valorisation des services écosystémiques de la forêt). La plupart des personnes interrogées ont souligné la nécessité de prioriser les actions collectives et les partenariats au sein de FBF (sur l'exemple du programme Points de Rencontre des Secours en Forêt), mais également avec les autres interprofessions (FBIE et CODIFAB), notamment pour mieux faire face aux crises qui font fluctuer l'offre ou la demande de bois. On note également les recommandations suivantes : (i) engager un questionnement collectif autour d'une stratégie/vision commune, puis identifier les programmes en fonction de cette stratégie ; (ii) soutenir le développement de petites unités de transformation de proximité, pour mieux faire la jonction entre production et valorisation du bois ; (iii) dégager des crédits pour construire des projets communs avec des opérateurs de la 2ème ou 3ème transformation du bois.

2.3. Valorisation externe de la filière par FBF

Stratégie de communication et de promotion de la filière	

Pour plusieurs des personnes interrogées, FBF a bien su saisir différentes opportunités pour promouvoir la filière vis-à-vis des pouvoirs publics, des décideurs et des élus, par exemple (i) dans le contexte particulier de l'incendie de Notre-Dame, (ii) suite aux allégations trompeuses des promoteurs du béton bas-carbone et (iii) lors des dernières Assises de la forêt et du bois. Son rôle de lobbying s'est avéré fondamental sur la question du renouvellement forestier, selon le SNPF. La FNB souligne par ailleurs la pertinence du Plan Ambition Bois Construction 2030 et du travail réalisé par FBF et ses membres sur la réglementation environnementale RE2020. Selon le représentant du Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée (SEILA), les actions de communication sont d'autant plus pertinentes qu'elles se basent sur des travaux scientifiques (ex : travail réalisé par le pôle emballage bois en lien avec les questions de contact alimentaire).

Les membres actifs de FBF mettent aussi en évidence un certain nombre de contraintes et lacunes dans la communication externe de FBF : le manque de visibilité/notoriété collective des deux collèges ; l'absence d'anticipation par manque de vision commune ; une faible articulation avec la communication des fédérations/OP (notamment les OP régionales), ces dernières ayant tendance à défendre leurs propres intérêts ; le manque de visibilité par rapport aux filières concurrentes ou à d'autres pays producteurs. Parmi les recommandations, il est suggéré de clarifier les objectifs et cibles de la communication externe, en particulier vis-à-vis du grand public.

Thèmes de communication grand public	

Le plus grand défi est de concilier les intérêts des deux collèges dans la communication grand public, comme le notent les représentant d'EFF. Si certains membres actifs se félicitent des résultats obtenus dans le cadre des campagnes de promotion du matériau bois (ex : France Bois 2024), la plupart des membres du 1er collège (ainsi que la FNEDT) regrettent que la communication grand public reste encore trop orientée vers l'utilisation du bois. Selon eux, d'autres sujets tout aussi importants ont jusqu'ici été moins médiatisés, en particulier les questions relatives à l'acceptabilité de la récolte (incluant l'information du grand public sur les pratiques de gestion forestière), à la diversité des peuplements et à la valorisation de tous les bois (avec leurs différentes utilisations, y compris le bois énergie et la chimie du bois). De manière unanime, tous ces membres recommandent donc de mieux cibler la communication

afin de réconcilier le grand public avec la gestion forestière, montrer son lien avec le renouvellement forestier et le matériau bois, et témoigner de l'évolution des pratiques (par exemple, le respect de la biodiversité).

Supports de communication et efficience-coût des actions	

Le Manifeste 2022 constitue, selon plusieurs personnes interrogées, un document de bonne qualité, même s'ils avouent ne pas connaitre ses retombées auprès des élus et candidats. Même si de gros progrès ont été réalisés, avec des campagnes qui ont amélioré la visibilité de la filière vis-à-vis du grand public, le choix des canaux de communication grand public n'apparait pas toujours judicieux, notamment pour cibler les jeunes générations. Certains reconnaissent que la tâche est énorme pour mieux valoriser la filière forêt-bois française, et que l'interprofession dispose de moyens limités. Six des 13 personnes interrogées se sont spontanément exprimées sur les coûts élevés de certaines campagnes de communication, questionnant ainsi leur efficience.

2.4. Communication interne de FBF

Disponibilité et flux d'informations	

Globalement, les membres actifs jugent que la communication interne de FBF s'est améliorée, avec dorénavant un bon niveau d'information vers les membres, notamment par l'intermédiaire de diverses parutions dont la Lettre B[3]. La qualité de cette dernière est saluée par ceux qui parviennent à la consulter régulièrement, même si l'un des membres du 2ème collège regrette qu'elle ne soit pas assez tournée vers les visions prospectives industrielles des opérateurs de la transformation. Les diverses parutions sont vues comme un moyen de sensibiliser les contributeurs de la CVO sur l'utilisation de cette cotisation. Le flux de mails et la fréquence des réunions étant soutenus, plusieurs membres reconnaissent néanmoins qu'il ne leur est pas possible d'absorber toute l'information disponible.

Connaissance et suivi des programmes en cours	

Plusieurs des membres considèrent que l'information sur les programmes en cours est largement disponible et qu'il revient à chacun d'en prendre connaissance, en fonction de ses domaines d'intérêts, par exemple en participant aux réunions du Comité de développement R&D lors de la sélection des dossiers puis aux différents points d'étape. Le représentant du Groupement d'intérêt économique « Semences forestières améliorées » (GIE SFA) note que la participation à ces réunions a été grandement facilitée grâce aux outils de visioconférence. En revanche, d'après Fransylva, nombre de contributeurs de la CVO (dont les propriétaires forestiers) ne connaissent pas encore bien les actions financées par cette cotisation et les bénéfices qui en découlent. Ce serait aussi le cas de certains des plus gros opérateurs de la filière, dans le secteur du sciage, selon le Président de la FNCOFOR.

Bilan / résultats des actions financées	

Le représentant du SNPF, avec d'autres, estime qu'un fois les programmes financés et réalisés, le niveau d'information est moins bon. L'accès aux synthèses des programmes sur le site web de FBF apparait comme un progrès notable, mais la plupart des personnes interrogées avouent qu'elles ne les consultent pas, faute de temps. Pour faire bénéficier tous

[3] Il convient de noter ici que peu d'autres parutions et supports d'information ont été spontanément mentionnés par les personnes interrogées. Il n'a pas non plus été fait mention des réseaux sociaux comme moyen de partage d'information au sein de l'interprofession.

les contributeurs des résultats des actions financées, quelque soit leur appartenance syndicale, le Directeur de LCB suggère de faciliter l'accès aux ressources / contenus / résultats produits dans le cadre des programmes financés, y compris les actions sectorielles.

La représentante de l'Office National des Forêts (ONF) fait remarquer l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation structuré. Il manque (i) une mise en perspective par axe ou par grand thème ; (ii) des bilans permettant de connaitre les bénéfices tirés des projets et de savoir si ces bénéfices sont partagés / valorisés au sein de la filière. Plusieurs des personnes interrogées recommandent ainsi de réaliser des bilans approfondis sur quelques programmes phares et/ou sur des sujets d'intérêt commun. Il est également suggéré d'organiser des retours d'expérience (REX) plus réguliers, sur l'exemple du REX (en cours) du pôle emballage bois.

2.5. Complémentarités avec les actions des fédérations et organisations professionnelles

Effet levier des financements de FBF pour ses membres	

Une grande partie des personnes interrogées pensent que la CVO constitue un levier de financement important pour les fédérations et OP membres de FBF. Ce financement permet même de soutenir des projets qui ne pourraient pas être mis en œuvre sinon, faute de moyens. Quelques nuances sont néanmoins apportées par certains membres : (i) le volume de ces financements reste modéré si on le compare au coût/temps de coordination que la présence au sein de FBF implique pour ses membres ; (ii) les règles en vigueur pénalisent les plus petites OP et freinent leur participation aux actions sectorielles conjointes (cofinancement à part égale ; système « d'écrêtage » des financements en fonction de la taille des structures et de leur part dans la CVO).

Existence d'autres formes de complémentarités	

Le principe du portage et du cofinancement des actions soutenues par FBF assure de facto un bon niveau de complémentarité avec les actions de ses membres. Outre le financement, le soutien politique de FBF permet de donner plus de crédibilité aux actions de ses membres, comme en témoigne EFF suite à l'étude de faisabilité sur le fonds de stock stratégique de bois sur pied. Pour les plus petites OP telles que le SNPF ou l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), la question de la complémentarité (ou de la concurrence) ne se pose pas vraiment, puisqu'elles ont peu d'actions qui leur sont propres.

Selon plusieurs membres consultés, dont l'ONF, les programmes financés par FBF doivent avant tout aller dans le sens d'une action collective et apporter des bénéfices communs. Si certains s'interrogent sur le degré de bénéfices communs ou estiment qu'ils ne sont pas suffisamment associés à des programmes stratégiques et collectifs, d'autres pensent au contraire que leurs fédérations/OP sortent renforcées des actions collectives et des groupes de travail au sein de FBF (cas du travail collectif sur les vergers à graine ou sur la réponse à la sécheresse, par exemple).

Enfin, en matière de communication externe et lobbying, trois membres se sont exprimés sur les complémentarités : deux estiment qu'elles sont plutôt bonnes, notamment parce qu'ils ne disposent eux-mêmes pas de moyens suffisants ; un troisième est plus critique, pour diverses raisons (manque de prise en compte des avis des membres, désaccords fréquents entre les membres sur les messages à porter, positionnement pas assez offensif de FBF sur la promotion du bois français).

Complémentarités avec l'échelon régional et avec d'autres acteurs	

Plusieurs membres actifs pensent qu'il y a peu de complémentarités entre les actions de FBF et celles des fédérations régionales, tout en reconnaissant que chaque région a tendance à

défendre ses propres intérêts. Deux personnes interrogées soulignent le manque de liens organiques entre les fédérations régionales et FBF. Les rôles et expertises techniques respectives ne sont, de ce fait, pas bien définis. Au niveau de la FNCOFOR, les élus ne font pas forcément le lien entre les financements de FBF et les actions menées à l'échelle régionale. Même si elles présentent de fortes disparités entre régions, les FIBOIS présentent de nombreux atouts (réseaux locaux, personnel de terrain, ancrage auprès des entreprises, etc.) que FBF devrait mettre davantage à profit dans le cadre d'actions communes, selon les représentants de Fransylva. D'après le Président de la commission Palettes de la FNB, une répartition plus claire des rôles entre FBF, les FIBOIS et le CODIFAB permettrait de développer davantage de synergies entre ces interprofessions. Enfin, selon la FNB, certains doublons pourraient être évités au sein de la filière, en particulier entre différentes actions financées par l'Etat (exemple de la veille économique au niveau des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

2.6. Nouveaux axes dans le prochain accord

Quatre des 13 membres consultés sont partisans d'un statu quo, estimant que les 6 axes actuels englobent bien les différentes missions de l'interprofession. Deux autres membres partagent cet avis mais recommandent de renforcer certains axes (en particulier le soutien au renouvellement forestier, avec le thème sous-jacent de l'adaptation au changement climatique) ou de clarifier l'existant, en faisant notamment apparaitre plus clairement les entreprises et les régions dans la formulation des axes du prochain accord.

Les suggestions de nouveaux axes sont les suivantes :

- La valorisation de la diversité des essences et des usages du bois, en y associant la question de la petite transformation locale et des circuits courts ;
- La définition et la mise en œuvre d'un fonds de stock stratégique de bois sur pied ;
- La relocalisation et modernisation industrielle, en mettant plus en avant les activités économiques liées à la 2ème et 3ème transformation ;
- L'évaluation des programmes de FBF en vue de leur meilleure valorisation par tous (axe transversal).

Deux membres considèrent par ailleurs que l'attractivité des métiers, sans en faire un axe spécifique, doit davantage ressortir des axes actuels.

Plus globalement, 5 des membres consultés se sont exprimés sur cette approche par axes, au-delà de la liste des axes eux-mêmes. Certains estiment qu'il faut laisser une certaine flexibilité dans la formulation des axes (pour pouvoir recadrer par la suite), voire que le choix des axes importe finalement assez peu (car les demandes de financement ne sont pas liées à ces axes) quand d'autres pensent au contraire qu'il faut resserrer la stratégie de FBF autour de quelques axes bien définis. Par ailleurs, la FNEDT rappelle qu'il faudrait davantage associer les régions lors de la redéfinition des axes, avec leurs intérêts divergents, et mieux prendre en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la stratégie forestière de l'UE.

Au-delà de la formulation des axes pour le prochain accord, plusieurs avis convergent pour demander la définition d'une véritable stratégie commune, ainsi que l'identification de thèmes prioritaires (ex : l'adaptation au changement climatique), qui se déclineront ensuite en différents types d'actions (de com', de R&D, de veille économique, etc.).

2.7. Moyens et priorités de FBF

Les priorités diffèrent évidemment selon les membres actifs, ceux du 2nd collège ayant globalement davantage tendance à mettre l'accent sur la communication / promotion de la filière et la veille économique, tandis que plusieurs fédérations/OP du 1er collège (dont le SNPF et le GIE SFA) soulignent l'importance des programmes de recherche et du soutien au

renouvellement forestier[4], actions qui s'inscrivent dans le temps long et nécessitent donc des investissements à la fois conséquents et pérennes, d'après eux.

Le processus de fléchage des financements constitue un sujet de préoccupation pour plusieurs des personnes interrogées. Alors que certains membres trouvent que le fonctionnement général est satisfaisant (répartition des enveloppes budgétaires entre les deux collèges, analyse des projets proposés par le Comité de développement R&D, etc.) et qu'un équilibre a été trouvé entre les différents axes, d'autres regrettent que les moyens financiers ne soient pas suffisamment concentrés sur des sujets prioritaires pour l'ensemble de la filière (constats partagés par l'ONF et le SNPF par exemple) et qu'on arrête de façon ferme de grandes enveloppes budgétaires avant d'avoir un aperçu global des actions à financer (avis du Directeur de LCB). Cela renvoie, d'après plusieurs d'entre eux, à l'absence de stratégie claire qui permettrait d'allouer les fonds en fonction d'objectifs et de priorités bien définies. Les questions de suivi-évaluation des actions et de redevabilité (i.e. mieux rendre compte des résultats des actions) resurgissent ici car il faudrait, selon certains, pouvoir démontrer l'adéquation des enveloppes allouées à chaque axe.

Les questions liées au coût de certaines actions, à leur efficience et à leur bonne coordination ont également été mises en avant, certains des membres rappelant que les fonds dont dispose FBF sont gérés correctement, mais qu'ils sont limités et conditionnés par la CVO. Plusieurs personnes interrogées rappellent que la communication coûte cher, notamment celle à destination du grand public, et s'interrogent sur l'efficience des actions correspondantes.

Plusieurs des membres partagent l'avis que FBF dispose de moyens humains suffisants et bien répartis, même si la FNEDT regrette qu'il manque des expertises sur des sujets spécifiques (ex : systèmes de traçabilité du bois et le numérique associé). Pour au moins quatre des membres, il est primordial d'avoir une personne dédiée à la communication, capable d'établir une véritable stratégie de com'. Le Président du SNPF pense par ailleurs qu'il faudrait recruter un poste sur la R&D afin de mieux anticiper les besoins en matière de recherche.

2.8. Autres observations ou suggestions

Plusieurs membres signalent que les 6 axes de l'accord interprofessionnel n'ont pas été repris dans la programmation budgétaire, qui s'appuie sur un découpage différent de priorités stratégiques. Il est donc difficile de faire le lien entre les axes définis dans l'accord et les lignes/chapitres budgétaires correspondants.

Si la structuration en axes est un cadre nécessaire d'un point de vue administratif pour obtenir la validation de l'accord interprofessionnel par les pouvoirs publics, le Président de la FNCOFOR rappelle l'importance d'une stratégie commune à tous les opérateurs de la filière. Un autre membre estime que le pas de temps d'un accord interprofessionnel (3 ans) n'est pas suffisant pour développer une telle stratégie. Selon la représentante de l'ONF, la temporalité de la production forestière rend plus difficile la construction d'un intérêt commun entre tous les acteurs de la filière. FBF doit donc chercher à créer davantage un sentiment de filière parmi ses membres. Aussi, selon le représentant du SEILA, FBF doit voir plus loin et plus large que l'accord interprofessionnel, en impliquant tous les opérateurs de la filière (1er et 2ème collège) afin d'identifier une stratégie commune à 5-10 ans au moins.

[4] A l'exception notable des représentants de Fransylva, qui estiment que le renouvellement forestier n'a pas vocation à être financé par FBF.

3. Principales conclusions et recommandations

3.1. Bilan du précédent accord interprofessionnel

Le bilan reprend ici le code couleur utilisé dans la section 2 pour les cinq premières questions de ce REX.

Pertinence des 6 axes de l'accord actuel

Appréciation d'ensemble des 6 axes	
Axe 1 : communication et promotion	
Axe 2 : suivi de l'activité des marchés et de la filière	
Axe 3 : accès à la connaissance et aux savoir-faire de la filière	
Axe 4 : éducation à l'environnement	
Axe 5 : recherche et développement	
Axe 6 : soutien au renouvellement forestier	

→ Les 6 axes de l'accord actuel répondent plutôt bien aux besoins des différents opérateurs de la filière. Bien que considérée comme une fonction essentielle, la communication / promotion est, selon les membres du 1er collège, trop orientée vers la promotion des usages du bois et ne répond pas bien à certains enjeux majeurs de l'exploitation forestière. La pertinence de l'axe « éducation à l'environnement » est assez largement remise en cause. La question du renouvellement forestier est quant à elle clivante.

Pertinence et impact des programmes passés de FBF

Nombre de programmes soutenus	
Mécanismes d'identification et sélection des programmes	
Traitement des différents axes au travers des programmes financés	
Exemples d'actions intéressantes / stratégiques dans chacun des 6 axes	
Mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes	
Principaux bénéfices et impacts des programmes	
Synergies au sein de l'interprofession et avec le reste de la filière	

→ Le nombre de programmes financés traduit à la fois le dynamisme de la filière et une difficulté à prioriser les actions, qui renvoie aux mécanismes de sélection des programmes, qu'il convient d'améliorer. On note par ailleurs une certaine méconnaissance des actions financées au-delà des programmes que les membres portent eux-mêmes directement. Les avis sont globalement positifs concernant les impacts des programmes, qui restent néanmoins difficiles à mesurer. Les synergies entre les deux collèges de FBF restent insuffisantes.

Valorisation externe de la filière par FBF

Stratégie de communication et de promotion de la filière	
Thèmes de communication grand public	
Supports de communication et efficience-coût des actions	

→ Les membres interrogés estiment globalement que FBF a exercé un travail de lobbying bénéfique auprès des pouvoirs publics, mais nombre d'entre eux, notamment ceux du 1er collège, s'interrogent sur les choix faits en matière de communication grand public, qui ne répondent pas bien à certains enjeux de l'exploitation forestière.

Communication interne de FBF

Disponibilité et flux d'informations	
Connaissance et suivi des programmes en cours	
Bilan / résultats des actions financées	

→ Plusieurs améliorations sont constatées par les membres en termes de production d'information en interne. Des lacunes subsistent cependant pour mieux faire ressortir les résultats des programmes phares et/ou qui suscitent un intérêt commun.

Complémentarités avec les actions des fédérations et organisations professionnelles

Effet levier des financements de FBF pour ses membres	
Existence d'autres formes de complémentarités	
Complémentarités avec l'échelon régional et avec d'autres acteurs	

→ Les financements de FBF assurent un effet de levier certain pour une partie des fédérations/OP membres, et renforcent ainsi leurs propres actions. Certains membres s'interrogent toutefois sur les bénéfices communs (à la filière) tirés de ces actions. Encore trop peu de synergies existent avec les fédérations régionales et les autres acteurs de la filière.

3.2. Recommandations des membres en vue du prochain accord interprofessionnel

Environ la moitié des membres actifs prônent le maintien des 6 axes de l'accord actuel, avec quelques ajustements à la marge. Les nouveaux axes qui sont suggérés portent autour des thèmes suivants : (i) valorisation de la diversité (essences et usages du bois), (ii) création d'un fonds de stock stratégique de bois sur pied, (iii) relocalisation et modernisation industrielle, (iv) évaluation des programmes de FBF (axe transversal). Au-delà du choix des axes, plusieurs avis convergent pour demander la définition d'une véritable stratégie commune, afin notamment de permettre une meilleure allocation des moyens.

3.3. Recommandations plus générales pour l'interprofession

Les principales recommandations qui découlent de ce REX et des analyses des consultants sont les suivantes :

- R1 : Définir, sur la base d'un processus aussi participatif que possible auprès des membres actifs, une **stratégie commune** à toute la filière, sur un pas de temps plus en adéquation avec la temporalité de la production forestière (10 ans au minimum). Cette stratégie devra reprendre les principaux enjeux et besoins de la filière, une vision de développement pour la filière, des objectifs ainsi que des thématiques et actions prioritaires pour répondre aux enjeux/besoins listés.
- R2 : Adosser à la stratégie un véritable **plan d'action triennal**, qui sera renouvelé à échéance de chaque accord interprofessionnel. Ce plan d'action devra décliner les objectifs de la stratégie en portefeuilles d'actions prioritaires et si possible en activités concrètes, desquels pourront découler une partie des programmes financés annuellement. Le plan d'action triennal sera complété par un budget provisoire, qui sera revu et précisé annuellement, permettant ainsi de fixer des enveloppes budgétaires en amont des demandes de financement par les porteurs de projet.
- R3 : Développer, en parallèle du plan d'action, un **système de suivi-évaluation** qui permette de mieux rendre compte des résultats des programmes financés aux différents contributeurs de la CVO, d'estimer le niveau d'avancement et de réalisation des actions prévues dans le plan d'action, et de tirer des enseignements en vue de son renouvellement.

Annexes

Annexe 1. Liste des 15 membres actifs et des entretiens réalisés

Organisation	Nom	Fonction	Entretien effectué	Date de l'entretien
Fransylva	Antoine d'Amécourt	Président	Oui	15/03/2022
	Laurent de Bertier	Directeur général	Oui	
	Éric Toppan	Directeur général adjoint	Oui	
Groupement d'intérêt économique « Semences forestières améliorées » (GIE SFA)	Richard Hébras	Président	Oui	16/03/2022
Le Commerce du Bois (LCB)	Arnaud Hétroit	Directeur	Oui	16/03/2022
Office National des Forêts (ONF)	Nathalie Barbe	Directrice des relations institutionnelles, de l'Outre-mer et de la Corse	Oui	17/03/2022
	Aude Tessier	Cheffe de la mission Affaires communales	Oui	
Union de la Coopération Forestière Française (UCFF)	Tammouz Eñaut Helou	Secrétaire général	Oui	17/03/2022
Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée (SEILA)	Claude Vanden Abeele	Conseiller	Oui	22/03/2022
Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT)	Patrice Durand	Directeur	Oui	25/03/2022
	Aldric de Saint-Palais	Chargé des services forestiers	Oui	
Fédération Nationale du Bois (FNB)	Nicolas Douzain-Didier	Délégué général	Oui	29/03/2022

Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)	Dominique Jarlier	Président	Oui	29/03/2022
Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP)	Frédéric Naudet	Président du groupe technique de métiers Reboisement & Travaux Sylvicoles	Oui	31/03/2022
Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF)	Gilles Bauchery	Président	Oui	04/04/2022
Commission Palettes de la Fédération Nationale du Bois (FNB-Palettes)	Jean-Philippe Gaussorgues	Président de la commission Palettes « SYPAL » de la FNB	Oui	04/04/2022
Experts Forestiers de France (EFF)	Alexia Huet	Déléguée générale	Oui	08/04/2022
	Sébastien Chaton	Secrétaire général	Oui	
Syndicat des Industriels Français de l'Emballage Léger en Bois (SIEL)	Olivier de Lagausie	Délégué général	Non	
Commission Exploitation forestière de la Fédération Nationale du Bois	Denis d'Herbomez	Président	Non	

Annexe 2. Grille d'entretien

Introduction / objectif

FBF prépare le renouvellement de son accord interprofessionnel pour la période 2023-2025 (l'accord doit être finalisé d'ici mai 2022). A ce titre, il a été jugé important de questionner les 15 membres actifs sur les 6 axes de l'accord actuel 2020-2022 :

- Axe 1 : communication et promotion
- Axe 2 : suivi des marchés et de la filière
- Axe 3 : accès à la connaissance et aux savoir-faire de la filière
- Axe 4 : éducation à l'environnement
- Axe 5 : recherche et développement
- Axe 6 : soutien du renouvellement forestier.

Le bureau d'études SalvaTerra (qui a effectué 4 missions d'audits depuis 2017 pour FBF) a été recruté pour accompagner FBF dans cet exercice.

Objectif de l'entretien : recueillir votre avis sur les forces/faiblesses de l'accord actuel et les enjeux clefs à intégrer dans le nouvel accord.

Votre entretien fera l'objet d'un compte-rendu écrit, qui vous sera soumis pour validation.

Afin de retranscrire le plus fidèlement possible vos propos, l'entretien sera enregistré. Cet enregistrement ne sera bien sûr pas diffusé.

Questions prévues pour l'entretien

Q1. Pertinence des six axes de l'accord actuel *(pour rappel : 1/ communication et promotion ; 2/ suivi des marchés et de la filière ; 3/ accès à la connaissance et aux savoir-faire de la filière ; 4/ éducation à l'environnement ; 5/ recherche et développement ; 6/ soutien au renouvellement forestier).* Les 6 axes dans leur ensemble répondent-ils aux besoins réels de la filière forêt-bois et de ces différents acteurs ? Certains axes vous paraissent-ils moins pertinents que d'autres ? Pourquoi ?

Q2. Pertinence et impact des programmes passés de FBF. FBF a soutenu 1 000 programmes depuis 2005 (dont environ 300 dans le cadre de l'accord actuel) : que cela vous inspire-t-il ? Parmi les 6 axes, lesquels font l'objet selon vous d'un traitement adéquat au travers des programmes mis en œuvre ? Pourriez-vous citer une action intéressante / stratégique / symbolique co-financée par FBF dans chacun des 6 axes de l'accord actuel ?

Q3. Valorisation externe de la filière par FBF. Pensez-vous que FBF contribue à valoriser suffisamment la filière forêt-bois française ? Pouvez-vous donner quelques exemples d'actions de promotion menées récemment (évènements, lobbying, etc.) ? Quelles améliorations suggéreriez-vous pour mieux valoriser la filière auprès des pouvoirs publics ? des médias et du grand public ?

Q4. Communication interne de FBF. Pensez-vous que la communication sur les résultats des programmes financés par FBF soit suffisante auprès des acteurs de la filière (instances des membres de FBF et leurs bases/adhérents) ? Que pensez-vous en particulier des synthèses qui en sont faites et des différentes parutions de FBF ? Quelles améliorations suggéreriez-vous ?

Q5. Complémentarités avec les actions des fédérations et organisations professionnelles. Pensez-vous que les actions collectives de FBF renforcent les actions des fédérations et OP de la filière ? Si plutôt oui, préciser comment et quels sont les impacts positifs. Si plutôt non, préciser pourquoi et quels sont les impacts négatifs : manque de complémentarité, voire concurrence, autre ?

Q6. Nouveaux axes dans le prochain accord. Souhaiteriez-vous que de nouveaux axes soient créés dans le prochain accord ? Si oui, lesquels et pourquoi ?

Q7. Moyens et priorités de FBF. Selon vous, FBF doit-elle mettre davantage de moyens financiers / humains sur certains axes existants ou à créer ? A l'inverse, pensez-vous qu'il faille réduire les moyens et actions sur d'autres axes ?

Q8. Autres observations ou suggestions. Avez-vous d'autres observations ou suggestions sur le prochain accord ?

Mai 2022
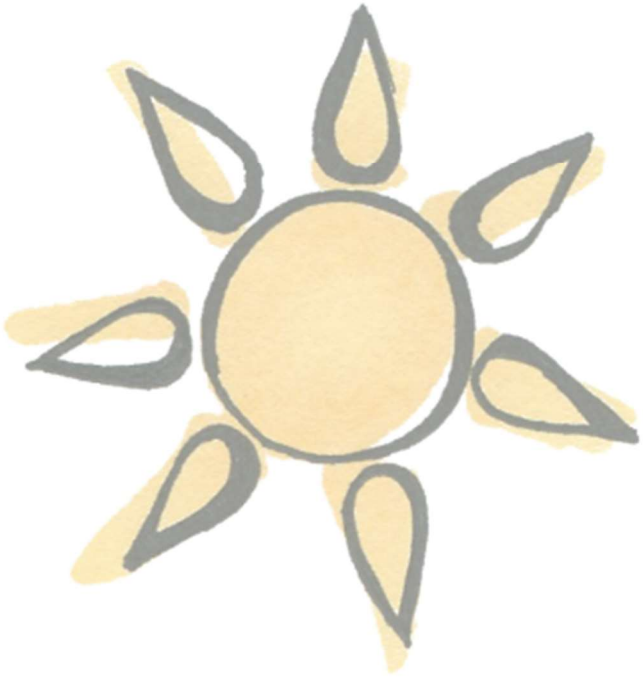
SAS SalvaTerra
6 rue de Panama
75018 Paris I France
Tél : +33 (0)6 66 49 95 31
Email : info@salvaterra.fr
Web : www.salvaterra.fr
Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video